



## Temps par cigarette

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 6 septembre 2007

---

Il y a t'il un temps défini d'arrêt de travail pour une cigarette

Réponse :

- Il n'y a pas, dans les textes législatifs, de temps d'arrêt du travail prévu pour fumer car le code du travail ne prévoit pas de pause-cigarette. Une telle pratique pourrait en effet comporter un caractère discriminatoire pour les non-fumeurs.
- Fumer dans l'entreprise ne peut donc plus se concevoir que dans le cadre des pauses communes à l'ensemble du personnel et à condition qu'il y ait un lieu prévu à cet effet et conforme à la réglementation ou que vous soyez autorisé à sortir de l'entreprise pendant la pause.